



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT RV-2020-20-09

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville le 9 mars 2020 :

Règlement RV-2020-20-09 modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale

Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie des rues Wolfe, Thomas-Chapais, Deschênes, Joseph-A.-Couture, Lemay, Garant, Pelletier, Jean-Cloutier, Bernier, Proulx, Laverdière et Denis.

Ce règlement est disponible au bureau de la soussignée situé au 2175, chemin du Fleuve, Lévis, aux jours et heures d'ouverture des bureaux, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Le 10 mars 2020

La greffière

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, avocate